ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	**REFERENCE**	**PEP2023-004-HDJ**
	INTITULE DU POSTE	**Enseignant spécialisé en hôpital de jour (HDJ-CMP-CAMSP-CATTP)**
	PLACE DU POSTE	Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Lieux d'implantation : - Hôpital de jour Montperrin, unité pour enfants, Aix-en-Provence, - Hôpital de jour Montperrin, unité pour adolescents Oxalis, Aix-en-Provence, - Hôpital de jour La Ciotat, - Château-Guis, hôpital Sainte-Marguerite, Marseille 13009, - Hôpital Le Relais, Marseille 13009, - Espace Méditerranéen de l'Adolescence, Salvator, Marseille 13009, - Hôpital de jour Calypso, Marseille 13014, - Hôpital de jour-Valvert : La Farandole, Marseille 13011, Les Ecoutilles, Aubagne, - Hôpital-Valvert : CATTP Les Ricochets, Allauch, - Hôpital Edouard Toulouse : postes de l'Unité d'enseignement répartis en HDJ, CMP et CAMSP sur Marseille 13001,13002,13003,13013, 13014, 13015, 13016, - Hôpital de jour Martigues, - Hôpital de jour Montperrin pour enfants et adolescents, Salon de Provence, - Centre de psychothérapie infantile, Vitrolles.
PROFIL DU POSTE	**CADRE GENERAL**	**Les Centres d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP**) accueillent des enfants de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées. **Les Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps partiel (CATTP)** proposent des prises en charge individuelles ou en groupe pour enfants et adolescents**.** **Les Centres Médico-psychologique (CMP)** accueillent des enfants et adolescents en difficulté psychologiques et scolaires. **Les Hôpitaux de jour (HDJ)** reçoivent des enfants et adolescents présentant des déficiences, des troubles envahissants du développement, de la personnalité, des retards de développement.
	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle du chef de service, l'enseignant est le référent pédagogique au sein de la structure. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement et aux formations. Il met en place des enseignements adaptés en lien avec l'établissement scolaire d'origine de l'élève et le suivi pédagogique selon les modalités définies au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Il est « personne-ressource » et assure l'interface entre les établissements scolaires et la structure de soins. Il se déplace dans les établissements scolaires des élèves suivis et peut s'inscrire dans une démarche temporaire de co-intervention. Il participe aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation. NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.
	COMPETENCES	- Savoir travailler en équipe, concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention au sein de l'équipe pluridisciplinaire, - Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale - Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des difficultés psychologiques ou des difficultés d'apprentissage diverses (DYS, TSA, etc.) - Mettre en œuvre des méthodes et des outils d'observation et d'évaluation adaptés et des modalités d'apprentissage personnalisées et explicites, - Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE**	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299